

TABLEAU 1			
PAYS EN INSTANCE D'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE			
Pays	Date de signature de l'Accord européen	Date d'entrée en vigueur de l'Accord	Demande officielle d'adhésion à l'UE
Turquie	Septembre 1963*	Décembre 1964*	14 avril 1987
Malte	Décembre 1970*	Avril 1971*	16 juillet 1990
Chypre	Décembre 1972*	Juin 1973*	16 juillet 1990
Hongrie	Décembre 1991	Février 1994	Mars 1994
Pologne	Décembre 1991	Février 1994	Avril 1994
Roumanie	Février 1993	Février 1995	Juin 1995
Bulgarie	Mars 1993	Février 1995	Décembre 1995
Slovaquie	Octobre 1993	Février 1995	Juin 1995
Rép. tchèque	Octobre 1993	Février 1995	Janvier 1996
Lettonie	Juin 1995	Février 1998	Octobre 1995
Estonie	Juin 1995	Février 1998	Novembre 1995
Lituanie	Juin 1995	Février 1998	Décembre 1995
Slovénie	Juin 1996	Février 1999	Juin 1996

* Accord d'association

Bien que le Canada accueille favorablement l'expansion de l'UE, il est préoccupé par un éventuel détournement de courants commerciaux¹¹, même si nos échanges de marchandises avec les treize pays candidats ne représentent qu'un faible pourcentage de notre commerce extérieur. Les craintes au sujet d'un détournement de commerce sont aussi réelles qu'elles l'étaient au début des années 90 devant la perspective de Forteresse Europe 92 et de la création d'un marché unifié. Le Canada est préoccupé également par d'autres aspects de la politique de l'UE qui ont des effets de distorsion sur le commerce, en particulier l'application de la PAC aux pays candidats. À court terme, il y a peu de doute que l'expansion de l'UE aura des conséquences économiques positives et négatives pour les autres partenaires commerciaux de l'Union, y compris le Canada. L'argument à la base de cette affirmation est que la suppression des barrières internes accroîtra la demande au sein de l'UE pour les biens et services produits sur son territoire élargi. Les prix de ces biens et services nouvellement « internalisés » seront relativement moins élevés que ceux qui s'appliquaient avant l'accession des nouveaux membres et que les prix des produits venant de l'extérieur de l'UE. Cela confèrera aux biens et services des pays candidats un avantage concurrentiel par rapport aux partenaires commerciaux de l'extérieur, dont le Canada.

On peut aussi soutenir que l'expansion de l'UE pourrait avoir un effet de création de commerce entre l'UE et ses partenaires commerciaux de l'extérieur de l'UE à plus long terme, compensant les effets à court terme décrits précédemment. Il en est ainsi parce que l'on peut prévoir que l'élargissement de l'Union européenne se traduira par une croissance économique accrue dans cette zone, et, partant, une demande plus grande pour les biens et services, y compris ceux produits par des pays extérieurs à l'UE. En outre, les pays non membres de l'UE